



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Rapide-Danseur

Séance extra-ordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 14 novembre 2016 à 19h00 à la salle municipale de Rapide-Danseur et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon et les conseillers suivants :

M. Kim Bégin-Cossette	Conseiller	siège no 1
Mme Lucie Bélanger	Conseillère	siège no 2
Mme Louise Bégin	Conseillère	siège no 3
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4
M. Donald Dubé	Conseiller	siège no 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alain Gagnon, assiste également à l'assemblée, Mme Line Boudreault directrice adjointe.

Absente Mme Denise Jolin Conseillère siège no 5

Aucune présence

1. MOT DU MAIRE

Le maire souhaite la bienvenue aux citoyens et aux membres du conseil.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Discours du Maire
4. Paiement Dubé Excavation
5. Période de question
6. Fermeture de la séance

2016-11-302

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire;

ADOPTÉ.

3. Discours du Maire

Le maire, M. Alain Gagnon, procède à la lecture de son discours sur la situation financière de la municipalité de Rapide-Danseur pour l'année 2016.

Le discours intégral sera posté à tous les contribuables de Rapide-Danseur.

4. Paiement Dubé Excavation

ATTENDU QUE nous avons reçu la facture de Dubé Excavation pour les travaux de rechargement effectués dans le rang Coin Saint-Pierre, du Détour et des Merles au montant de 293 837.59\$;

ATTENDU QUE les travaux sont terminés;

2016-11-303

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le rechargement est de 255 047.94 et 518.56 \$ a été facturé en surplus puisqu'un pneu a été endommagé par notre tracteur;

QUE la directrice générale soit autorisée à payer la facture de Dubé excavation au montant de 293 837.59\$;

ADOPTÉ.



N° de résolution
ou annotation

2016-11-304

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

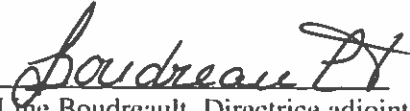
5. Période de questions

6. Fermeture de la séance

Mme Louise Bégin propose la fermeture l'assemblée. Il est 19 h 25.

Accepté à l'unanimité.


Alain Gagnon, Maire


Lise Boudreault, Directrice adjointe